



<p>Circonscription Arcachon Nord</p>  <p>académie Bordeaux</p> <p>direction des services départementaux de l'éducation nationale Gironde</p> <p>éducation nationale</p>	<p>École Élémentaire Lou Pin Bert 8 chemin du Mougnet 33114 Le Barp</p> <p>ce.0333176y@ac-bordeaux.fr 05 57 71 55 05</p>  <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>
<p align="center">Procès-Verbal Conseil d'École n°2 du 12/02/2019 Début de séance à 18H00</p>	

Présents :

<i>Équipe enseignante :</i>	Mme ATIA (excusée) - Mme CHAMPAGNE - Mme LAURENT- Mme VELISKA - - Mme LE GALLO VAN MOERE- Mme OLLIVIER-Mme VANEL -Mme AIME (excusée) - Mme FAVIER-LAFAYE (Directrice excusée)
<i>DSDEN</i>	Pas nommé
<i>Représentants parents FCPE :</i>	Mme QUERREC – Mme MAILLAULT-CALAMY - Mme CORNU
<i>Représentants de la Mairie :</i>	Mme LALUQUE, Adjointe Commission affaires scolaires et jeunesse Mr BOUVRON, Adjoint Commission Urbanisme

Séance présidée par Mme LAURENT Chantal

Secrétaire de séances

Mélanie VELISKA

Validation du PV du 18/10/2018

Le PV a été validé par l'ensemble du conseil d'école .

1. PARCOURS DE L'ÉLÈVE

a) Fonctionnement des dispositifs d'aide mise en place pour l'élève

- **PPRE :** Programme Personnalisé de Réussite Éducative
- **PAP :** Plan d'Accompagnement Personnalisé (en relation avec le médecin scolaire)
- **RASED :** Psychologue de l'Éducation Nationale : Mme LACAM-VIGOUROUX
Maitre G : Mme FOUCHER

Ces dispositifs ont été présentés lors du 1^{er} conseil d'école : voir le PV de ce conseil

- **Équipe éducative :**

Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige qu'il s'agisse de l'efficience scolaire, de l'assiduité ou du comportement.

L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle comprend le directeur d'école, le ou les maîtres et les parents concernés, le psychologue scolaire et les enseignants spécialisés intervenant dans l'école, éventuellement le médecin de l'éducation nationale, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale et les personnels contribuant à la scolarisation des élèves handicapés dans l'école.

Les parents peuvent se faire accompagner ou remplacer par un représentant d'une association de parents d'élèves de l'école ou par un autre parent d'élève de l'école.

Code de l'éducation, article D321-16

- **le redoublement**

Le redoublement à l'école élémentaire ne peut être envisagé qu'à titre exceptionnel au regard de difficultés importantes dans les apprentissages.

Cette décision ne peut être prise que si un dispositif d'accompagnement pédagogique a été effectivement mis en place dans le but de l'éviter.

Au terme de chaque année scolaire, le conseil des maîtres se prononce sur les conditions de poursuite de la scolarité de chaque élève. Il ne peut proposer qu'un seul redoublement durant la scolarité primaire.

Une proposition de redoublement doit avoir obligatoirement fait l'objet d'un dialogue préalable avec les représentants légaux de l'enfant et d'un avis de l'IEN.

b) Présentation des dispositifs de protection de l'enfance

L'Éducation Nationale contribue à la Protection de L'enfance à la fois par des actions d'éducation et de prévention en direction de tous les élèves et par une mission de protection des enfants en danger ou susceptibles de l'être.

Au sein des écoles, différents professionnels travaillent en équipe pour évaluer les situations d'enfants en danger ou en risque de l'être.

Les assistantes sociales, le médecin et l'infirmier scolaire ont des missions spécifiques au regard de la protection de l'enfance précisées dans leurs circulaires de missions.

L'évaluation se fait dans le cadre d'un travail de partenariat avec les services médicaux-sociaux du Conseil Général et les services spécialisées.

Le directeur d'école,

- en cas de suspicion d'enfant en danger, sollicite le service social du Conseil Général dans le cadre d'un travail en partenariat.
- évalue la pertinence de la mise en place d'une réunion d'évaluation avec l'enseignant, la psychologue de l'école, le médecin de l'Éducation Nationale et l'infirmier de l'Éducation Nationale.

Le médecin repère les enfants en danger ou en risque de l'être lors des bilans de santé.

L'infirmier

- repère les enfants en danger ou en risque de l'être lors des bilans infirmiers approfondis réalisés auprès des élèves de CE2.
- sollicite le médecin de l'éducation Nationale et si nécessaire les services sociaux du Conseil Général pour une concertation autour de la situation.

2.PROJET ET VIE DE L'ÉCOLE

a) Bilan intermédiaire des projets de classe

- **Le conseil des élèves : vendredi 25 janvier 2019**

Deux élèves sont élus par classe.

Les préoccupations des enfants sont surtout centrées sur la gestion des temps de récréation et l'hygiène dans les toilettes.

Les élèves ont proposé de créer des affiches éducatives pour respecter la propreté des toilettes et mieux gérer les jeux de cour de récréation (délimiter des zones de jeux, gestion du matériel de cour, nettoyage de la cour).

- **Projet piscine**

Les élèves de CE1 et les élèves de CM2 se rendent à la piscine avec Mmes LAURENT et ATIA , 14 séances de piscine réparties sur l'année scolaire. A noter que les IEB étaient très disponibles cette année .

Ces séances se sont étalées du 20/09/2018 au 14/03/2019.

- **Projet vélo : classes de Mme FAVIER-LAFAYE et LAURENT et les élèves de CE2 de Mme OLLIVIER**
Une sortie vélo à la journée est organisée à l'étang de Surgenne le mardi 14 mai 2019. En cas de mauvais temps, elle sera reportée le mardi 21 mars 2019
- **Projet recyclage : classes de Mmes VELISKA – VANEL – ATIA – LAURENT- LE GALLO – OLLIVIER**
Mr Bellanger, travaillant à la COBAN, dans le service « gestion des déchets » est intervenu dans les classes.
- **Projet les arts recyclés suite à la sortie classe citadine du 29 /01 au musée d'art contemporain de Bordeaux: Mme VELISKA :**
Deux intervenantes travaillant au recyclorium d'Ambarès,viennent le 15 mars afin de réaliser une sculpture avec des objets recyclés. Nous exposerons ce travail d'art dans le hall de l'école .
- **Projet rencontre avec un auteur : Mmes LE GALLO – OLLIVIER – LAURENT – FAVIER-LAFAYE – VANEL - ATIA : Salon de jeunesse polar « Du Sang sur la Page » à Saint-Symphorien**
Une rencontre avec des auteurs de polars de jeunesse est prévue le lundi 03/06 et jeudi 06/06 au salon de jeunesse à Saint Symphorien
- **Projet : liaison collège : défi lecture CM1/CM2/6ème**
Lors de la rencontre avec les 6ème, les questions préparées en classe autour des 8 livres lus seront le support pour jouer à un jeu type Trivial poursuit.
- **Projet sortie rugby : CM1/CM2/CE2 de Mmes OLLIVIER et LAURENT aura lieu le vendredi 7 juin 2019**

b) Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés

- **Évaluations CP-CE1 :**
Les évaluations nationales CP et CE1 ont eu lieu en plusieurs temps :
CP : 2 sessions : septembre 2018 et janvier 2019
CE1 : 1 session : septembre 2018
Les résultats, transmis aux parents, sont des supports de travail et de réflexion pour les enseignants.
- **Liaison CM2-6ème : conseil de collège**
Trois conseils Ecole-collège ont lieu dans l'année scolaire : travail de réflexion autour des programmes du cycle 3 et des aides pédagogiques à apporter aux élèves en difficultés scolaires.
La prochaine piste de travail de cette liaison serait d'organiser des temps où des professeurs du collège puissent rencontrer des enseignants de CM2 durant le temps de classe et inversement. Cette rencontre serait un point de départ sur une réflexion autour des pratiques de classe à l'école élémentaire et au collège.

3) FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

a) Sécurité de l'école

- exercice incendie inopiné: jeudi 17 janvier 2019 : RAS
- exercice PPMS confinement : jeudi 14 février 2019 : La corne de brume de l'élémentaire étant inaudible a été changée par une corne de brume à gaz
- exercice PPMS attentat-intrusion « s'échapper »: jeudi 08 novembre 2018 : Suite à l'analyse de cet exercice (trop d'élèves au même endroit), les itinéraires de fuite seront modifiés pour l'année scolaire 2019-20.

b) Coopérative de l'école

bénéfices photos : 1282,50 euros
solde compte : 3200 euros

Points sur les derniers achats et travaux de la mairie

- TBI classe 1 installé
- installation d'un mur entre le centre SÉSAME et l'école élémentaire Lou Pin Bert
- 10 souris informatique

État d'avancement des demandes des Conseils d'école précédents

- Installer des bandes de bois au dessus des porte-manteaux de la classe 8 :
Réponse mairie: prévu aux vacances de février.
- Installer un téléphone vers les classes 1-2-3-4 pour éviter tous les déplacements des enseignantes durant le temps de classe.
Proposition du conseil d'école : installer un téléphone portable placé dans l'armoire à pharmacie
Réponse mairie: proposition à l'étude
- 4 TBI pour équiper toutes les classes :
Réponse mairie: un TBI est prévu au budget et serait installé ce été.
- changement du mobilier de 2 classes en tables et chaises :
Réponse mairie: le mobilier d'une classe est prévu au budget
- augmenter le stock de 15 notebooks de la classe mobile :
Réponse mairie: deux notebooks sont prévus au budget .
- intégrer une barre de son pour les anciens TBI (classes 7 et 8) :
Réponse mairie: barres de son prévues au budget.
- un deuxième écran informatique pour le bureau de la direction :
Réponse mairie: pas budgétisé.
- 1 lecteur CD+port usb :
Réponse mairie: demandes prises en compte
- Classe 2 : Est-ce possible d'installer une lumière dans le renforcement au dessus du tableau ?
Réponse mairie: La mairie va vérifier la possibilité au service technique.

hygiène de l'école :

- abaisser 1 toilette et 1 lavabo pour que les enfants de « petites tailles » puissent y accéder plus facilement :
Réponse mairie: prévu en même temps que les travaux de la maternelle pendant l'été.
- nettoyer les toilettes 2 fois par jour
Réponse mairie : A compter du lundi 11/02/2019 , les toilettes seront nettoyés 2 fois par jour.
- ouvrir les toilettes à côté de la cantine toute la journée :
Réponse mairie: La mairie a accédé à cette demande mais elle n'est toujours pas mis en pratique
- Mairie : La toiture de l'école sera rénovée et le système complet de ventilation sera nettoyé.

4) QUESTIONS DES PARENTS

- Un problème de savon manquant dans les toilettes :
Réponse mairie: la mairie prend en compte cette remarque et fait remonter au service concerné.
- Manque d'éclairage devant l'école quand il fait nuit
Réponse mairie: la mairie va s'en occuper et régler la minuterie.
- Serait-il possible d'affiche le programme de l'ALSH le mercredi ?
Réponse mairie: La mairie prend en compte cette remarque et fait remonter au service concerné.

Fin de séance

le 12/02/2019 à 19H17

PV rédigé par Mme LAURENT

PV soumis à validation aux parents de la FCPE